



Thinking
beyond
the box

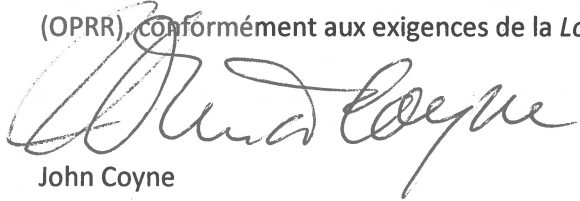
Stewardship Ontario

Office de la productivité et de la récupération des ressources – Dépôt du rapport sur le rendement des programmes 2016

Le 23 mars 2017

Signature du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Coyne". The signature is fluid and cursive, with the first letter of each word being significantly larger and more stylized than the others.

John Coyne

Président

Conseil d'administration d'Intendance Ontario

Table des matières

Section 1 – Rendement du Programme de la boîte bleue 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Coût du programme

Développement de marchés

Section 2 - Rendement du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Inscription des fournisseurs

Accessibilité

Plans de gérance industrielle

Rendement du programme par rapport aux objectifs

 Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2016

 Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2016

Promotion et éducation

Section 3 – États financiers vérifiés en 2016

Section 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2016

Rendement du Programme de la boîte bleue 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1^{er} février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site web d'Intendance Ontario à l'adresse www.stewardshipontario.ca et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à l'adresse <http://www.rpra.ca/Library/WDO-Historical/Programs-Plans/Blue-Box-Program>.

Le 26 octobre 2016, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits pour l'année 2017 aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment des documents de travail, des présentations et des foires aux questions, est publiée à l'adresse <http://www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions/>.

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2016, on comptait 1 903 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue.

Le nombre total de rapports déposés par les responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2016 était de 1 360 (comparativement à 1 364 en 2015).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2016 ont totalisé 122 872 314 \$ (comparativement à 111 777 857 \$ en 2015). Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. L'augmentation pour l'année 2016 est attribuable à la majoration des droits versés aux municipalités par les responsables de la gérance, comme l'a prescrit Réacheminement des déchets Ontario. Veuillez prendre note que les droits versés par les responsables de la gérance au cours des années antérieures sont indiqués dans les rapports d'exercice correspondants.

L'année 2016 marque la cinquième année du programme actuel de vérification de la conformité d'Intendance Ontario dont le cadre de travail a été établi en partenariat avec Deloitte LLP selon des pratiques exemplaires adoptées par les juridictions européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification accordent une plus grande importance à l'amélioration de la qualité des rapports déposés plutôt qu'aux objectifs de volume définis. Quinze vérifications de conformité touchant les rapports déposés en 2015 ont été entreprises à la fin de 2015, dont seulement une demeure inachevée. Le comité de conformité collabore étroitement avec les responsables de la gérance pour achever cette dernière vérification.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue repose sur les activités de collecte et de réacheminement du papier à usage graphique et de matériaux d'emballage du flux de déchets des municipalités de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu des pratiques exemplaires conformément au Programme de la boîte bleue.

Intendance Ontario continue de surpasser ses obligations de recycler au moins 60 % des déchets conformément aux exigences du gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage qui est passé de 64,9 % à 64,0 % au cours de la dernière année. Intendance Ontario attribue cette diminution du nombre de tonnes de déchets recyclés au passage du papier au plastique (plus léger).

Même si le nombre de tonnes de déchets recyclés consigné pour l'année 2015 (selon les données annuelles les plus récentes) affiche une diminution de 3,6 % comparativement à 2014, le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution un peu plus marquée qui s'établit à 4,4 %. Cette situation est attribuable à la fois à la croissance démographique et à la réduction des déchets produits/recueillis. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'utilisation grandissante de matières plus légères continuera d'accentuer la tendance à la baisse du nombre de kilogrammes de déchets recyclés par habitant.

Province	Ontario 2015	Ontario 2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Rendement en matière de recyclage			
Déchets recyclés (en tonnes)	852 437	884 504	-3,6 %
Déchets produits (en tonnes)	1 332 544	1 361 930	-2,2 %
Taux de recyclage	64,0%	64,9%	-1,5 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	
Population desservie dans le cadre d'un programme de partenariat public-privé	13 465 269	13 358 776	0,8 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	63,31	66,21	-4,4 %
Rendement en matière d'accessibilité			
Nombre de ménages desservis	5 427 113	5 365 378	1,2 %
Pourcentage de ménages desservis dans le cadre d'un programme de partenariat public-privé	97,6 %	97,3 %	0,4 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,55 \$	0,52 \$	5,7 %
Sensibilisation des consommateurs	97,0%	97,0%	0,0%

Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a augmenté de 4,3 %, ou 10,8 millions de dollars, de 2014 à 2015; le coût net par habitant a quant à lui augmenté de 3,4 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses engagées dans la collecte et le conditionnement des déchets.

Indicateur	2015	2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Évolution des coûts			
Déchets recyclés (en tonnes)	852 437	884 504	-3,6 %
Coût net	263 726 504 \$	252 936 907 \$	4,3 %
Coût net par tonne	309 \$	286 \$	8,2 %
Coût net par habitant	20 \$	19 \$	3,4 %
Déchets recyclés par habitant (en kilogrammes)	63,3	66,2	-4,4 %

Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. : secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

La durabilité à long terme des initiatives de recyclage est l'élément clé du développement des marchés des produits de base. Au cours des neuf dernières années, Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité sont depuis toujours des activités continues, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que ses activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes de nos travaux des douze derniers mois sont indiquées ci-dessous.

Verre brisé mélangé

Même si le contrôle que nous exerçons sur certains aspects du marché demeure limité, tels que les habitudes des consommateurs et leur participation aux initiatives de recyclage, d'autres aspects peuvent être modifiés, notamment le contrôle de qualité dans les installations de récupération de matériaux. Le fait d'avoir collaboré avec des installations de récupération de matériaux a eu des incidences importantes sur la capacité des industries de transformation à gérer le verre brisé mélangé. Au cours de l'année, le comité responsable du CIF (Continuous Improvement Fund) a rédigé et transmis à Réacheminement des déchets Ontario et au ministère de l'Environnement et de l'action en matière de changement climatique des rapports sur l'historique et l'état actuel du verre brisé mélangé en Ontario. Le comité du CIF a également ciblé des projets destinés à faciliter la gestion de problèmes de qualité dans diverses installations de récupération de matériaux, notamment la mise à niveau et la modernisation d'équipement, qui permettraient, le cas échéant, de réduire la contamination et les coûts de conditionnement. Le travail se poursuivra au cours de l'année 2017.

Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique

En 2016, Intendance Ontario a poursuivi ses études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier à usage graphique et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Neuf municipalités participent à ces études. Sur les neuf municipalités, quatre effectuent également des vérifications des déchets générés dans les immeubles d'habitation. Les données de ces études fournissent également de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux versés dans la boîte bleue. Ces renseignements peuvent être utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir à l'avance les exigences du programme en matière de gestion de cette évolution dans l'assortiment des matériaux. Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans quatre installations de récupération de matériaux en Ontario. Intendance Ontario a mis à jour une série de documents promotionnels à l'intention des municipalités qui peuvent les utiliser dans le cadre de leur campagne de promotion et d'éducation. Une nouvelle campagne promotionnelle a également été élaborée en 2016. Les documents promotionnels sont publiés à l'intention des municipalités sur le site web d'Intendance Ontario.

Emballage composite en papier

L'emballage composite en papier ne cesse de gagner en popularité. Grâce à la superposition d'une fibre de haute qualité et d'un film plastique, voire même d'aluminium, les fabricants de produits peuvent créer des emballages plus facilement empilables qui sont habituellement plus petits et qui favorisent l'efficacité en transport et réduisent l'encombrement sur les étagères des détaillants. Le recyclage de ces emballages formés de couches multiples exige un conditionnement plus complexe comparativement aux emballages faits d'un seul matériau, comme les boîtes en carton. On estime que le nombre d'emballages composites en papier triplera au cours des dix prochaines années pour remplacer divers matériaux, dont l'acier, l'aluminium et le verre.

Intendance Ontario, en collaboration avec le Carton Council of Canada et Tim Hortons, se penche actuellement sur un projet multiphase qui vise à assurer la viabilité de marchés stables pour divers matériaux de catégorie de produits qui peuvent être recueillis (connus sous le nom de PSI-52) et à collaborer avec les intervenants dans ces marchés pour accroître la gamme des produits acceptés.

Cette catégorie de matériaux est depuis toujours composée essentiellement de contenants faits en toit et aseptiques à enduit multicouche. Collaborer avec les usines de fabrication en vue d'étendre cette catégorie de produits pour inclure tous les contenants à enduit multicouche (gobelets, tubes, etc.) est un élément essentiel pour veiller à ce que les emballages de ce genre faits à partir de fibres de haute qualité ne soient pas perdus au profit de produits de moindre valeur.

Outre les travaux réalisés en 2014 et 2015, Intendance Ontario, de concert avec TiTech (fabricant de l'équipement), a entrepris d'améliorer la programmation des systèmes de tri optiques d'Emterra afin d'optimiser le taux de collecte de ces matériaux. Les résultats de ces essais ont été présentés à Tim Hortons et Emterra. D'autres travaux réalisés dans le cadre de ce projet sont nécessaires pour en déterminer la faisabilité dans d'autres installations de récupération de matériaux.

Plastique stratifié

À l'instar des emballages composites en papier, le plastique stratifié est de plus en plus populaire dans le secteur de l'emballage. Actuellement, par contre, aucun procédé de conditionnement n'a été élaboré pour ce matériau en Amérique du Nord. Intendance Ontario collabore avec CIF, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et PAC Next à des initiatives de recherche et d'essais des marchés sur les emballages stratifiés, et continue de travailler aux côtés de partenaires pour définir des méthodes qui permettraient de traiter le film plastique flexible et le plastique stratifié dans les installations de récupération de matériaux et sur les marchés.

Section 2

Rendement du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2016

Rendement du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à collecter les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets.

La mise en œuvre du programme comportait deux phases – La phase 1 a été amorcée en juillet 2008 et comptait neuf matériaux (Règlement de l'Ontario 542/06; modification au Règlement de l'Ontario 28/08). Le programme consolidé de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (phase 2 : déchets spéciaux; phase 3 : déchets dangereux) a été lancé le 1^{er} juillet 2010, portant le total des matériaux à 22. Pour obtenir des renseignements sur le programme, rendez-vous à <http://www.stewardshipontario.ca/stewards-orangedrop/orange-drop-regulations-plans>.

Le 20 juillet 2010, le ministre de l'Environnement suspendait les phases 2 et 3 (Règlement de l'Ontario 298/10) pour une période d'examen de 90 jours. Le 12 octobre 2010, le ministre annonçait : « Le gouvernement met définitivement fin au programme de déchets ménagers entré en vigueur le 1^{er} juillet. » (Règlement de l'Ontario 396/10). Le ministre a demandé à Intendance Ontario de procéder à la refonte de la phase 1 du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en fonction de neuf matériaux et de poursuivre à gérer avec diligence les phases 2 et 3 du programme pendant cette période de transition.

En 2016, Intendance Ontario, en partenariat avec l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP), a pris part à une séance d'information sur le Plan de gérance industrielle des pesticides, des solvants et des engrais qui avait pour but d'informer les responsables de la gérance sur le Plan et d'expliquer le processus pour mettre fin à leur affiliation avec Intendance Ontario pour adhérer au Plan de gérance industrielle de l'AGRP.

Intendance Ontario s'est également entretenue avec des groupes de responsables de la gérance de produits spécifiques afin d'évaluer le rendement du programme dans ces catégories de matériaux.

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2016, on comptait 538 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

En 2016, les responsables de la gérance du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont présenté 1 704 rapports (comparativement à 1 937 en 2015).

Les droits versés par les responsables de la gérance du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2016 ont totalisé 32 955 358 \$. En comparaison, en 2015, 40 739 927 \$ avaient été facturés aux responsables du Programme de réacheminement des déchets

visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. Cette diminution est attribuable au nombre important de responsables de la gérance qui ont délaissé le programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux pour participer à des plans de gérance industrielle. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

En 2016, treize vérifications relativement aux filtres à huile, à l'antigel et aux contenants d'huile ont été effectuées par l'entremise de la Used Oil Association. Sept de ces vérifications ont été menées à terme, et on prévoit que les six vérifications restantes le seront au cours du premier trimestre de 2017. Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification accordent une plus grande importance à l'amélioration des attentes relatives à la qualité des rapports déposés plutôt qu'aux objectifs de volume définis.

Inscription des fournisseurs

Seuls les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. Visitez le site web www.stewardshipontario.ca pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Intendance Ontario s'est engagée envers l'amélioration continue de sa chaîne d'approvisionnement inversée. Des vérifications périodiques des programmes, des processus et des taux de paiement existants sont entreprises pour assurer la prestation de services abordables et l'atteinte des objectifs en matière de collecte et de récupération. Par conséquent, les méthodes, les tactiques et les programmes actuels par l'entremise desquels Intendance Ontario s'acquitte de ses activités de gestion des matériaux auront à être modifiés au gré de l'évolution des conditions du marché. Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s'y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui assurent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

Fournisseurs de services commerciaux inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

	Transporteurs	Industries de transformation
Fournisseurs approuvés par Intendance Ontario	40	37
Vérifications de nouveaux fournisseurs effectuées	4	4
Nouvelles études	Plastiques pour l'automobile	

Intendance Ontario affiche depuis les deux dernières années une réduction significative du nombre de transporteurs et de transformateurs approuvés en raison de l'élimination de la peinture, des pesticides, des solvants et des engrais de la chaîne d'approvisionnement. Ce nombre est appelé à diminuer davantage en 2017 en raison de la transition des matériaux automobiles vers le plan de gérance Automotive Materials Stewardship (AMS).

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2016 dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

Réseau – Activité	Réel, 2016
Municipal – Site de collecte	89
Municipal – Événements	313
Automobile – Sites commerciaux	12 000 et plus
Automobile – Sites libre-service	985
Retour au détaillant	30
Programme d'encouragement relatif aux batteries	5 340
Programme des parcs provinciaux	102

En 2016, plus de 790 nouveaux sites de collecte ont été ajoutés. Ces sites ont été aménagés pour les réseaux Programme d'encouragement relatif aux batteries et Automobile – Sites libre-service.

Plans de gérance industrielle

Le 10 décembre 2014, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé un plan de gérance industrielle touchant les peintures et les enduits/revêtements. Le 30 juin 2015, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) assumait la gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'un des neuf matériaux des déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont la gestion était assurée par Intendance Ontario.

Le 28 octobre 2015, Réacheminement des déchets Ontario approuvait un plan de gérance industrielle pour les pesticides, les solvants et les engrais confié à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP). Le 1er avril 2016, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) a assumé la gestion de la chaîne d'approvisionnement de trois types de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont la gestion était assurée par Intendance Ontario.

Le 10 août, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé le plan de gérance industrielle Automotive Materials Stewardship (AMS) destiné à la gestion des matériaux automobiles (antigel/contenants d'antigel, filtres à huile et contenants d'huile) à une date d'entrée en vigueur au plus tard 1^{er} janvier 2017. Le 20 décembre, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources confirmait que le plan de gérance industrielle serait en vigueur à compter du 1^{er} avril 2017.

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2016

Catégorie de matériaux	Disponibl e à la collecte	Taux de collecte prévu (%)	Nombr e de tonnes prévues	Nombre de tonnes recueillie s (réel)	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précéde nte (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	4 539	50 %	2 270	3 267	72 %	997	3 280	-13
Engrais	41	S.O.	S.O.	5	12 %	S.O.	27	-22
Contenants d'huile	3 101	52 %	1 612	3 921	126 %	2 308	3 730	191
Filtres à huile	9 739	85 %	8 278	8 983	92 %	705	9 150	-167
Peintures et revêtements (y compris les aérosols)	96	77 %	74	0	0 %	(74)	4 604	-4 604
Pesticides	50	57 %	28	7	14 %	(22)	39	-32
Contenants pressurisés (à usage unique)	700	46 %	322	312	45 %	(10)	339	-27
Contenants pressurisés (rechargeables)	417	98 %	409	409	98 %	-	458	-49
Piles jetables	6 647	40 %	2 659	3 226	49 %	568	2 330	896
Solvants	1 465	46 %	674	100	7 %	(574)	427	-327

Remarques : Les contenants d'huile ont affiché un rendement de 126 % par rapport aux objectifs en raison du haut degré de contamination. Des études sur le terrain ont été réalisées au cours de l'année 2016 pour quantifier avec plus de précision le niveau de contamination. À ce jour, les niveaux de contamination sont évalués à environ 10 % du poids.

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2016

Catégorie de matériaux	Disponibl e à la collecte	Taux de réachemin ement prévu (%)	Nombr e de tonnes prévues	Nombre de tonnes réachemi nées (réel)	Taux de réachemi nement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précéde nte (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	4 539	50 %	2 270	3 267	72 %	997	3 280	-13
Engrais	41	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Contenants d'huile	3 101	52 %	1 612	3 921	126 %	2 308	3 730	191
Filtres à huile	9 739	85 %	8 278	8 983	92 %	705	9 150	-167
Peintures et revêtements (y compris les aérosols)	96	62 %	59	S.O.	0 %	-59	3 315	-3 315
Pesticides	50	S.O.	-	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Contenants pressurisés (à usage unique)	700	46 %	322	312	45 %	-10	339	-27
Contenants pressurisés (rechargeables)	417	98 %	409	409	98 %	0	458	-49
Piles jetables	6 647	28 %	1 888	2 775	42 %	887	2 004	771
Solvants	1 465	6 %	88	9	1 %	-79	93	-84

Remarques :

Les contenants d'huile ont affiché un rendement de 126 % par rapport aux objectifs en raison du haut degré de contamination. Des études sur le terrain ont été réalisées au cours de l'année 2016 pour quantifier avec plus de précisions le niveau de contamination. À ce jour, les niveaux de contamination sont évalués à environ 10 % du poids.

Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du Programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements municipaux, retour au détaillant, et partenaires des parcs et de programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de réacheminement de tous les matériaux du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, tout particulièrement les matériaux accusant un retard par rapport aux objectifs fixés.

Les activités de promotion et d'éducation d'Orange Drop en 2016 ont été classées comme suit :

Type d'activité
Campagne de publicité sur les piles/batteries
Soutien publicitaire du réseau
Achat de publicités dans le magazine On the Go
Médias sociaux

Campagne de publicité sur le recyclage des piles/batteries

Le matériel publicitaire sur les piles et batteries a été le principal investissement effectué dans le cadre des activités de promotion et d'éducation en 2016. La campagne de publicité 2016 s'appuyait sur les campagnes mises de l'avant au cours des trois dernières années et visait deux périodes de l'année, soit le printemps et l'automne. Médias en cause :

- **Radio** – 792 messages publicitaires
- **Babillards**. 25 (dont quatre numériques)
- **Vidéo dans les cinémas Cineplex** : 215 salles au printemps et à l'automne
- **Go Transit** : 680 affiches
- **TTC** : 760 affiches
- **En ligne** – publicité publiée sur The Weather Network ayant entraîné 5 447 clics

La campagne a généré 56 628 821 impressions au total.

Soutien publicitaire du réseau

L'association du programme Orange Drop avec Parcs Ontario se poursuit cette année. Nous avons publié une publicité dans le Guide des parcs de l'Ontario (publication de 500 000 exemplaires en anglais et de 50 000 en français). Le guide est distribué partout en Ontario par l'entremise des commerces de détail, des

centres touristiques, des chambres de commerce et d'autres entreprises de service. Nos cages de dépôt des réservoirs de propane sont encore installées dans les parcs participants.

Achat de publicités dans le magazine On the Go

En mars 2016, nous avons consacré une page de publicité/éditorial dans le magazine *On the Go* afin de rappeler aux résidents d'apporter leurs déchets dangereux et spéciaux dans les sites de collecte. Cet achat publicitaire comprenait également la diffusion de 102 660 illustrations de notre publicité du magazine sur les écrans du réseau PATH de Toronto et de Gateway/International Newsstands.

Médias sociaux

Nous continuons à concevoir du contenu pour les réseaux sociaux du Orange Drop afin d'accroître notre présence en ligne et de sensibiliser davantage les résidents. Les publications Facebook et Twitter ont permis de sensibiliser les gens à notre campagne sur les piles et batteries, de partager des conseils et des astuces sur le recyclage, de rappeler aux résidents d'utiliser l'outil de localisation de notre site web et d'encourager le recyclage sécuritaire des matériaux visés par le programme Orange Drop. Nos activités sur les médias sociaux nous ont permis de rejoindre beaucoup de gens, en plus de favoriser des interactions continues avec les résidents. Nos billets ont généré plus de 179 600 impressions tout au long de l'année, et ont attiré au total 2 917 abonnés sur Twitter et Facebook.

Section 3

États financiers vérifiés en 2016

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-16



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Stewardship Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stewardship Ontario au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

23 mars 2017
Toronto (Ontario)

Stewardship Ontario Bilan

31 décembre **2016** 2015

Actif

Court terme

Encaisse	34 087 469	\$	27 098 855	\$
Placements (Note 2)	20 278 089		20 086 796	
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	15 449 300		14 811 812	
Prêt à recevoir (Note 4)	-		330 000	
Charges payées d'avance et dépôts	35 768		15 444	

Immobilisations (Note 5)

Placements (Note 2)	39 689		86 920	
Prêt à recevoir (Note 4)	-		660 000	

109 782 254 \$ **102 268 448** \$

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 4)	37 607 160	\$	32 043 519	\$
Produits reportés (Note 7)	9 805 560		9 805 560	
Fonds d'amélioration continue (Note 8)	27 284 448		28 011 710	

74 697 168 69 860 789

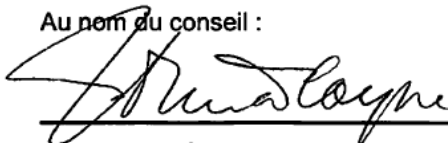

Actif net

Investi en immobilisations	39 689		86 920	
Non affecté	25 134 289		21 670 137	
Grevé d'une affectation interne (Note 9)	9 911 108		10 650 602	

35 085 086 32 407 659

109 782 254 \$ **102 268 448** \$

Au nom du conseil :

 <hr style="border: 0.5px solid black;"/>	Administrateur
 <hr style="border: 0.5px solid black;"/>	Administrateur

Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Grevé d'une affectation interne</u>	<u>Total pour 2016</u>
Solde, au début de l'exercice	86 920 \$	21 670 137 \$	10 650 602 \$	32 407 659 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(47 231)	3 464 152	(739 494)	2 677 427
Solde, à la fin de l'exercice	39 689 \$	25 134 289 \$	9 911 108 \$	35 085 086 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Grevé d'une affectation interne</u>	<u>Total pour 2015</u>
Solde, au début de l'exercice	162 039 \$	20 372 953 \$	11 754 622 \$	32 289 614 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(75 119)	1 297 184	(1 104 020)	118 045
Solde, à la fin de l'exercice	86 920 \$	21 670 137 \$	10 650 602 \$	32 407 659 \$

Stewardship Ontario État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Produits		
Droits de gérance pour le programme des bacs bleus	122 872 314 \$	111 777 857 \$
Droits de gérance pour le programme des DMDS	32 955 358	40 739 927
Revenus de placement (Note 10)	1 000 053	1 236 184
	156 827 725	153 753 968
Charges		
Programme des bacs bleus		
Paiements de transfert aux municipalités	110 833 044	105 641 403
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))	4 203 473	1 951 562
Recherche et développement	132 383	264 341
Promotion et sensibilisation	134 995	3 729
	115 303 895	107 861 035
Programme des DMDS		
Coûts directs de matériaux	27 596 535	32 448 085
Promotion et sensibilisation	487 969	590 591
	28 084 504	33 038 676
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	8 398 738	11 374 752
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 11)	2 363 161	1 361 460
	10 761 899	12 736 212
Total des charges	154 150 298	153 635 923
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 677 427 \$	118 045 \$

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 677 427 \$	118 045 \$
Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations	47 231	75 119
Composante hors caisse des revenus de placement	470 543	331 743
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	(637 488)	19 082 264
Charges payées d'avance et dépôts	(20 324)	5 616
Créditeurs et charges à payer	5 563 641	(8 720 509)
Fonds d'amélioration continue	(727 262)	(2 170 626)
	7 373 768	8 721 652
Activités d'investissement		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	(1 375 154)	-
Produits tirés des placements	-	12 336 900
Remboursement du prêt à recevoir	990 000	330 000
Remboursement des prêts convertibles à recevoir	-	1 500 000
	(385 154)	14 166 900
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	6 988 614	22 888 552
Encaisse, au début de l'exercice	27 098 855	4 210 303
Encaisse, à la fin de l'exercice	34 087 469 \$	27 098 855 \$

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets au nom de Réacheminement des déchets Ontario (« RDO »). L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (« LRREC »), de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, RDO a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme doit recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme en appliquant une méthode fondée sur les parts de marché. Cette méthode a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

b) Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Les actions ordinaires et les prêts convertibles à recevoir de sociétés fermées sont comptabilisés au coût ou au coût moins amortissement (déduction faite de toute perte de valeur).

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût moins amortissement.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins amortissement cumulé, et sont amorties selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique	-	selon la méthode linéaire sur 3 ans
Mobilier et agencements	-	selon la méthode linéaire sur 5 ans

f) Dépréciation des actifs à long terme

Lorsqu'un actif à long terme n'a plus d'utilité à long terme pour l'organisme, ce dernier comptabilise la différence entre la valeur comptable nette et la valeur résiduelle à titre de charge dans l'état des résultats. Tout apport reporté et non amorti lié à l'actif à long terme est comptabilisé à titre de produit dans l'état des résultats si toutes les restrictions applicables sont respectées.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs et des placements. Les résultats réels peuvent différer des estimations les plus probables de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

2. Placements

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Encaisse détenue auprès d'un courtier	775 070 \$	1 169 102 \$
Placements à revenu fixe	59 394 958	58 096 315
Actions ordinaires d'une société fermée	500 000	500 000
Dépréciation des actions ordinaires d'une société fermée	(500 000)	(500 000)
	60 170 028	59 265 417
Moins :Tranche à court terme	20 278 089	20 086 796
	39 891 939 \$	39 178 621 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 5,68 % (2015 – entre 1,70 % et 5,68 %) et viennent à échéance entre juillet 2017 et janvier 2026 (2015 – entre juin 2016 et août 2020). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 61 388 \$ (2015 – augmentation de 33 468 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 10).

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	2016	2015
Droits des gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS	15 492 142 \$	14 821 974 \$
Autres	33 891	28 623
Provision pour créances douteuses	(76 733)	(38 785)
	15 449 300 \$	14 811 812 \$

4. Contrats importants et prêt à recevoir

En vertu d'un accord avec Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »), l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 6 191 552 \$ (2015 – 8 224 645 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 508 959 \$ (2015 – 846 302 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siègent également au conseil d'administration de l'organisme et représentent environ 18 % (2015 – 17 %) de sa composition.

Le prêt à recevoir était un prêt accordé à CSSA portant intérêt au taux préférentiel et remboursable en cinq versements de capital annuels de 330 000 \$. CSSA a remboursé le prêt en 2016. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des intérêts s'élevant à 15 882 \$ (2015 – 34 926 \$).

	2016	2015
Prêt à recevoir	- \$	990 000 \$
Moins :Tranche à court terme	-	330 000
	- \$	660 000 \$

Toutes les transactions entre l'organisme et CSSA ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

5. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	106 688 \$	105 925 \$	106 688 \$	102 675 \$
Mobilier et agencements	459 785	420 859	459 785	376 878
	566 473	526 784	566 473	479 553
		39 689 \$		86 920 \$

6. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. Par conséquent, la société versera un paiement de prêt total de 300 000 \$ sans intérêts à l'organisme. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ est exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$ liée au prêt.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

7. Produits reportés

	2016	2015
Programme des bacs bleus		
Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
Programme des DMDS		
Produits reportés	9 139 543	9 139 543
	9 805 560 \$	9 805 560 \$

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

8. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice, le FAC a reçu des apports nets de 3 309 805 \$ (2015 – 2 991 059 \$) et engagé des frais de 4 037 067 \$ (2015 – 4 196 178 \$) liés à des activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse (2015 – dans les placements).

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

9. Actif net grevé d'une affectation interne

	2016	2015
Fonds de soutien	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Fonds de développement du marché du plastique	4 964 379	5 027 995
Fonds des bacs bleus	1 066 151	1 285 409
Fonds de surplus de piles	380 578	837 198
	9 911 108 \$	10 650 602 \$

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations et, à cette fin, ont grevé un montant de 3 500 000 \$ d'une affectation interne.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de 63 616 \$ (2015 – 134 967 \$) a été engagé dans le cadre d'activités de développement des marchés du plastique.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de 219 258 \$ (2015 – 364 111 \$) a été engagé dans le cadre d'activités liées aux bacs bleus.

Les administrateurs ont autorisé la constitution du fonds de surplus de piles pour promouvoir l'élimination sécuritaire des piles. Au cours de l'exercice, un montant de 456 620 \$ (2015 – 495 787 \$) a été engagé dans le cadre d'activités de promotion et de sensibilisation sur les piles.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

10. Revenus de placements

	2016	2015
Revenus d'intérêts	1 664 623 \$	1 760 069 \$
Perte sur vente de placements	(409 155)	(365 211)
	1 255 468	1 394 858
Ajustement de juste valeur	(61 388)	33 468
Frais de placements	(194 027)	(192 142)
	1 000 053 \$	1 236 184 \$

11. Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

RDO est responsable de la constitution de l'organisme en vertu de la LRD pour servir d'OFI dans le cadre de programmes de réacheminement des déchets (Note 1). Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus prévoit un engagement à verser 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2016, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2015 – 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour appuyer des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. À l'heure actuelle, une tranche de 5 % de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme est versée au FAC chaque année. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 7). Au 31 décembre 2016, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 22 711 221 \$ du solde total du fonds, qui est de 27 284 448 \$.

c) Baux immobiliers

Conformément aux conditions des baux, l'organisme s'est engagé à verser un loyer de base, plus les frais d'exploitation d'environ 120 000 \$ pour 2017.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et les prêts à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, étant donné que l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 376 733 \$ (2015 – 1 538 785 \$).

À tout moment, les matériaux peuvent faire l'objet d'un plan de gérance industrielle (« PGI »), comme le permet la LRD. S'il est fructueux, un PGI pourrait remettre en question la capacité de l'organisme à percevoir des fonds. Avant d'être autorisé à adhérer à un PGI, un responsable de la gérance ne doit avoir aucune créance impayée. Cette condition devrait réduire au minimum le risque de crédit de l'organisme.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans de l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. Pour mieux gérer le risque de taux d'intérêt, le portefeuille de placements de l'organisme intègre une stratégie d'échelonnement. Ainsi, les échéances des placements sont étalées sur une longue période.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

d) Risque de marché :

L'organisme a investi dans des actions ordinaires, qui sont assujetties au risque de valeur marchande. Ces placements se font dans des sociétés fermées dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif.

14. Éventualités

L'organisme a été nommé à titre de défendeur dans une réclamation dans le cours normal de ses activités. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer l'issue de cette réclamation et, par extension, d'estimer la responsabilité éventuelle de l'organisme. Le cas échéant, les pertes seront comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles seront déterminées.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la méthode de présentation adoptée pendant l'exercice courant.



Thinking
beyond
the box

Stewardship Ontario

Fin du rapport